

**Article « prêt à diffuser » - version print - Web et réseaux sociaux**

**ÉCRIRE À L'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE**

Afin d'améliorer le service rendu et traiter plus rapidement les courriers, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse postale unique depuis plusieurs années.

**Adresse postale unique**

C'est la solution la plus simple pour adresser ses courriers à la CPAM.

Aussi, pour que les demandes soient bien réceptionnées, quel que soit le lieu de résidence, quel que soit le type de courrier envoyé (courrier simple ou recommandé), une seule adresse à retenir :

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE  
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

**Échanges par mail**

Pour encore plus de rapidité et de simplicité, les échanges par mail sont à privilégier avec la caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne depuis le compte ameli. La CPAM accuse réception de toute demande et répond directement sur la messagerie sécurisée intégrée au compte.

Pour utiliser leur compte ameli de façon optimale et sécurisée, les assurés doivent s'assurer d'avoir indiqué une adresse mail à jour, c'est-à-dire qu'ils peuvent facilement et régulièrement consulter.

**Profiter bientôt d'un nouveau téléservice malin !**

L'Assurance Maladie a à cœur de rendre toujours le meilleur service à ses assurés. Pour mieux les informer de l'évolution de leur dossier et accélérer le traitement des demandes, elle proposera courant 2023 un nouveau téléservice dans le compte ameli. Il permettra à un assuré de déposer dans le compte ameli un justificatif manquant pour le bon traitement de son dossier. L'assuré sera averti par mail qu'il doit déposer son document dans son compte ameli.

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/assure/actualites/compte-ameli-pourquoi-reseigner-une-adresse-mail-facilement-consultable>

**Visuel**

